

2018-03-047-DR/CPA

nomenclature: 1.1.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2018

OBJET : LANCEMENT DU MARCHÉ DE LOCATION DE VÉHICULES

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENTS

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DUBERT

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25
24 (point n° 2018-03-031-DGS)

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30
29 (point n° 2018-03-031-DGS)



2018-03-047-DR/CPA - LANCEMENT DU MARCHÉ DE LOCATION DE VÉHICULES

Le marché relatif à la location de véhicules sans chauffeur prenant fin le 31 décembre 2018, il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation.

Ce marché de fournitures est un marché public passé selon la procédure d'appel d'offres, prenant la forme d'un accord-cadre à bons de commande et un opérateur économique, sans minimum ni maximum. Le marché sera conclu à partir du 01 janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019, renouvelable tacitement deux fois un an, sans pouvoir excéder le 31 décembre 2021.

Le marché comprend la location de véhicules de tourisme pour la Ville de Tarnos et le C.C.A.S, de véhicules utilitaires, d'un minibus et de véhicules pour la police municipale.

Pour passer ce marché un groupement de commandes a été mis en place, regroupant la Ville de Tarnos et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Tarnos.

Sur l'ensemble des prestations citées ci-dessus, le montant du marché est estimé à 300 000 euros T.T.C. sur 3 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21-1 qui prévoit que la délibération du Conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, et notamment l'article 25 sur les procédures formalisées, et les articles 66 et 67 sur les appels d'offres,

DÉLIBÈRE

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de passation de marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du marché de location de véhicules sans chauffeur et à la procédure concurrentielle avec négociation en cas de réception d'offres irrégulières ou inacceptables

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés et les pièces y afférentes

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 28 mars 2018

Le Maire

